



Administration – Vente – Location – Evaluation

Barème des Honoraires TTC au 1^{er} janvier 2023

Titulaire de la carte professionnelle n°CPI 3101 2016 000 009 671 délivrée le 18/05/2022 par la CCI de Toulouse.

- VENTES D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION :

- De 0 à 150 000 € 8% avec minimum de 5 000€ TTC
- De 150 001€ à 250 000€ 7% TTC
- De 250 001€ à 350 000€ 6% TTC
- A partir de 350 001€ 5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

- LOCATIONS DECRET 2014-890 DU 01/08/2014

- A la charge du locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction bail 10€ TTC le M².
Etat des lieux 3€ TTC le M².
- A la charge du propriétaire
Visite, constitution du dossier, rédaction bail 10€ TTC le M².
Etat des lieux 3€ TTC le M².

- EVALUATIONS IMMOBILIERES

- 240€ TTC forfaitaire

- HONORAIRES DE GESTION

- 7% HT soit 8.40% TTC